

Maroc-Union européenne : Un nouvel accord de pêche en projet

24/05/2005

Suite à une série de consultations techniques ces dernières semaines entre experts des deux parties, l'Exécutif européen vient en effet de demander au Conseil des ministres de l'UE un mandat pour entamer des négociations en ce sens avec le Maroc. Les Etats membres de l'UE, intéressés par un nouvel accord de pêche avec le Royaume, sont donc invités à le faire savoir et à communiquer leurs attentes et leurs conditions en ce qui concerne les contours du nouvel accord. Des "lignes directrices" -qui permettraient aux négociateurs de la Commission de savoir ce qu'ils peuvent négocier ou pas avec les Marocains- sont attendues sous peu. Selon plusieurs observateurs, Rabat pourrait difficilement refuser un nouvel accord vu l'état de ses finances publiques. Reste une grande inconnue: les conditions que le Maroc imposera notamment en ce qui concerne les possibilités de pêche à accorder aux opérateurs européens.

Une chose est sûre, il ne sera pas question de renouvellement ou de prolongement de l'ancien accord de pêche UE/Maroc. En effet, depuis l'échec du renouvellement de l'accord de pêche UE/Maroc de 1996-1999 beaucoup de choses ont changé aussi bien en Europe qu'au Maroc: les flottes de pêche ont évolué des deux côtés, les ressources halieutiques ont diminué de manière drastique le long des côtes marocaines et la réforme de la politique commune de la pêche a déjà laissé des traces. Des paiements compensatoires ont été accordés par l'UE et par certains Etats membres (essentiellement l'Espagne et le Portugal) aux armateurs et pêcheurs concernés par le non-renouvellement de l'accord avec le Maroc. Certains pêcheurs communautaires ont pu trouver des possibilités de pêche de substitution dans d'autres pays tiers. D'autres ont été obligés de trouver des emplois de substitution notamment dans l'aquaculture, le tourisme ou le secteur des services. Quant aux bateaux de pêche qui n'ont pas pu être réutilisés, ils ont tout simplement été démolis.

Du côté européen, on estime que le nouvel accord de pêche UE/Maroc devrait mettre l'accent davantage sur des actions de partenariat visant à renforcer les capacités de pêche des opérateurs marocains, à muscler les capacités administratives des responsables de la pêche Maroc et à apporter un soutien conséquent à la recherche scientifique du Royaume.

Tout en respectant les intérêts des pêcheurs communautaires, ce partenariat devrait inclure à la fois la pêche et les industries qui lui sont liées (chantiers de construction, réparations navales, création de sociétés mixtes dans les industries de valorisation et de transformation des produits de la mer, etc.). Reste à savoir quelle portée le Maroc voudrait donner à ce nouveau partenariat en matière de pêche, dans quelles filières et dans quelles conditions.

Autre certitude: les deux voisins et partenaires du Maroc que sont l'Espagne et le Portugal sont déjà sur les rangs et prêts à rejoindre les côtes marocaines. Les représentants des fédérations de pêche espagnols, les plus concernés par ce nouvel accord, ont eu une réunion le 20 mai à Madrid avec le directeur général des Ressources halieutiques, Fernando Curcio. Objectif: fixer la position que l'Espagne compte défendre au sein du Conseil des ministres de l'UE, en vue de l'adoption des "lignes directrices" à confier à la Commission européenne pour mener les futures négociations avec Rabat. Les professionnels espagnols ont notamment demandé que le nouvel accord n'écarte aucun type de flotte espagnole. Les céphalopodières ibères estiment qu'une cinquantaine de leurs bateaux seraient prêts à reprendre leur activité sur les rivages marocains.

Pour ce qui est du Portugal, Antonio Pinho, conseiller "pêche" à la représentation du Portugal auprès de l'UE, a confié à L'Economiste que Lisbonne est très intéressée par un nouvel accord avec le Maroc, dans la mesure où la flotte nationale connaît de gros problèmes pour opérer dans les eaux communautaires. Les Portugais ont été obligés de diminuer leurs capacités de pêche d'environ 40% et leurs captures de plus de 55% (ces 20

dernières années) .

Selon lui, les captures de poissons, crustacés et mollusques, ont atteint une valeur de 300 millions d'euros en 2004. Le pays a dû importer d'autres pays de l'UE ou des pays tiers pour plus de 1.000 millions d'euros.

Les importations d'autres pays, de l'UE ou non, représentent déjà environ 80% du total de la consommation nationale de ces produits. Le Portugal serait de loin le plus grand consommateur de poissons en Europe avec quelque 60 kg/per capita et par an. L'Espagne viendrait en seconde position avec 48 kg. La moyenne de l'UE serait d'environ 24 kg. Les régions du pays qui seraient les plus intéressées par un nouvel accord avec le Maroc sont notamment le port de Sesimbra (50 km au sud de Lisbonne), grand port traditionnel avec le Maroc pour la pêche au «sabre noir» (*Aphanopus carbo*), qui représentait 80% des prises du Portugal au Maroc dans l'ancien accord .

Le restant des captures concernait surtout le merlu noir. Les opérateurs du port d'Olhao, dans l'Algarve (près de Faro) sont également intéressés par un retour dans les eaux marocaines. Selon M. Pinho, une trentaine de bateaux de pêche portugais seraient prêts à reprendre leurs activités au Maroc.

Six ans déjà

L'ancien accord de pêche UE/Maroc, négocié à partir de 1991, a été signé en octobre 1995 et a expiré le 30 novembre 1999. Il autorisait la présence de 600 bateaux de pêche dans les eaux territoriales marocaines, essentiellement espagnols, en échange du versement de 125 millions d'euros par an au gouvernement marocain. Le secteur de la pêche au Maroc à l'époque employait quelque 400.000 personnes et représentait environ 15% des exportations du pays avec une production voisine de 800.000 tonnes par an. En Espagne, l'accord de pêche UE/Maroc faisait vivre quelque 25.000 personnes.

Aziz BEN MARZOUQ
Source : L'Economiste

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=politique&id=471>